

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

TAILOR CREDIT 2028

Exercice du 12/10/2022 au 29/12/2023

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'OPCVM a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée comprise entre la création du FCP et la date d'échéance fixée au 15 décembre 2028 (ci-après la Date d'Echéance), une performance annualisée nette des frais courants de 5.00% pour la part « C ». Pour atteindre cet objectif, l'équipe de gestion sélectionnera des titres de créances internationaux, d'émetteurs publics ou privés, sans contrainte de notation, dont la maturité sera inférieure ou égale au 30 juin 2029. Le fonds n'a pas d'indicateur de référence. Le fonds est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve du respect de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds. Il tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion.

Stratégie d'investissement

Pour atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM, mettra principalement en oeuvre une stratégie de portage (dite « buy & hold ») et investira au moins 80% de son actif net sur un portefeuille diversifié d'obligations dont la maturité finale ou le put porteur n'excèdera pas le 30 juin 2029. L'OPCVM investira sur tous types d'obligations, y compris sur des obligations convertibles (jusqu'à 50% maximum), en direct ou via des OPC (dans la limite de 10% de l'actif net) dont la maturité ou l'exercice du put porteur sera inférieure ou égale au 30 juin 2029. L'allocation sera discrétionnaire en termes de répartition dettes publiques ou privées, de répartition géographique (y compris pays émergents à hauteur de 50% maximum), de devise et de notation. Les investissements pourront donc être réalisés sur des titres de créances relevant de la catégorie « Investment Grade » (rating supérieur ou égal à BBB- dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalent selon l'analyse de la société de gestion), sur des titres de créances dits spéculatifs, relevant de la catégorie « High Yield » (rating inférieur à BBB- dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalent selon l'analyse de la société de gestion) ou sur des titres de créances non notés jusqu'à 100% de l'actif net.

Lors de la constitution du portefeuille, l'OPCVM ne sera toutefois pas exposé à des titres de créances dont la notation est équivalente ou inférieure à CCC dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou Caa2 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalent selon l'analyse de la société de gestion.

En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre 0 et 8.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum, via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM ou des actions issues de la conversion des obligations convertibles ou standards.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de change, ce dernier étant accessoire (10% maximum).

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

La part C du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR.

COMMENTAIRE DE GESTION

TAILOR CREDIT 2028

Rapport de gestion – Exercice compris entre le 12 octobre 2022 et le 29 décembre 2023

Actif net du fonds au 29 décembre 2023 : 52 975 261,65 €

Valeur Liquidative au 29 décembre 2023 :

- Part C (EUR) : 113,37
- Part D (EUR) : 105,11
- Part S (USD) : 106,65
- Part F (CHF) : 104,77
- Part I (EUR) : 114,39

Nombre de parts au 29 décembre 2023 :

- Part C : 258 413,27
- Part D : 3 887,198
- Part S : 30 600,322
- Part F : 6 898,001
- Part I : 170 806,076

Performance au 29 décembre 2023 (depuis le 12 octobre 2022) :

- Part C : +13,37% (lancement de la part le 17 octobre 2022)
- Part D : +5,11% (lancement de la part le 02 juin 2023)
- Part S : +6,65% (lancement de la part le 02 juin 2023)
- Part F : +4,77% (lancement de la part le 02 juin 2023)
- Part I : +14,39% (lancement de la part le 12 octobre 2022)

Valorisation : quotidienne

1/ Contexte économique et financier

2/ Politique d'investissement et principaux mouvements

3/ Informations règlementaires

1/ Contexte économique et financier

4^{ème} TRIMESTRE 2022

Les marchés rebondissent fortement sur les mois d'octobre et novembre : l'Eurostoxx 50 NR gagne plus de 20% depuis son point bas fin septembre. Les marchés sont soutenus par les publications de résultats et par la perspective d'un ralentissement du resserrement monétaire aux Etats-Unis comme en Europe. Aux Etats-Unis la décélération de l'inflation a été saluée instantanément sur les marchés actions et sur les marchés de taux. Le discours de la Fed en fin de mois a conforté les attentes au sujet du rythme des prochaines hausses de taux, amplifiant ainsi la détente des taux souverains, la dépréciation du dollar face à l'euro, ainsi que le rebond des principaux marchés mondiaux.

Par ailleurs les craintes se sont apaisées en Europe au sujet de la pénurie énergétique, les prix du gaz et de l'électricité repartent toutefois à la hausse avec la chute des températures. Le mois de décembre marque la fin du regain d'appétit pour le risque des deux derniers mois. La résilience de l'économie pénalise les marchés qui redoutent finalement une politique restrictive plus durable que prévue. L'inflation montre clairement des signes de décélération (marquée aux Etats-Unis, mais également visible en Europe), les banques centrales durcissent tout de même le ton rappelant que le resserrement monétaire est loin d'être terminé. Les discours relativement agressifs des banques centrales, particulièrement de la part de la BCE, ont entraîné une baisse générale des marchés actions et une pression à la hausse sur les taux souverains européens. L'Eurostoxx 50 NR clôture ainsi l'année 2022 à -9,49% et le S&P 500 à -18,11% (USD).

1^{er} TRIMESTRE 2023

L'année 2023 démarre sur les chapeaux de roues, la résilience de l'économie a été saluée par les marchés actions qui effacent en janvier l'intégralité des pertes enregistrées en 2022. Le scénario d'un atterrissage en douceur semble être privilégié, en partie grâce à la baisse des prix de l'énergie, à la réouverture de la Chine et à un marché de l'emploi robuste. Les indicateurs économiques se sont ainsi révélés globalement meilleurs que prévus en février, ce qui, couplé à une inflation toujours loin de sa cible, alimente les craintes d'un resserrement monétaire prolongé. Le secteur bancaire fait face en mars à une fuite des dépôts de grande ampleur.

La confiance dans le système bancaire dégringole après la faillite de la banque américaine SVB, ce qui alimente la crise et ce malgré l'intervention rapide des autorités réglementaires. Les craintes se sont propagées en Europe malgré un système bancaire plus solide, entraînant le rachat de Crédit Suisse par UBS.

Les turbulences sur le secteur bancaire ont nourri l'espoir d'une pause dans le resserrement monétaire des banques centrales, mais si la Fed opte pour une hausse de taux plus modérée en mars, elle reste ferme quant à la poursuite de sa trajectoire.

2^{ème} TRIMESTRE 2023

Après l'épisode de stress bancaire du mois dernier, le mois d'avril est marqué par un retour au calme sur les marchés. Les bourses d'actions se redressent, l'Euro stoxx 50 NR à +1,6% et le S&P 500 à +1,5% en USD, soutenues par une saison de résultats globalement bien orientés. On observe plus de volatilité du côté des taux. Aux Etats-Unis, la publication des chiffres d'inflation qui restent élevés, entraîne un rebond des taux souverains jusque mi-avril. Par la suite la publication d'un PIB inférieur aux attentes a confirmé le ralentissement

économique, entraînant le mouvement inverse sur les taux qui retrouvent leur niveau de début de mois.

Au niveau macroéconomique la Chine est décorrélée des marchés développés : la dynamique de croissance est positive, avec une politique monétaire favorable liée à une inflation faible. L'affaiblissement du dollar est également un soutien pour le marché chinois.

En mai, les actifs risqués évoluent au gré des négociations concernant le plafond de la dette américaine. Comme chaque année la probabilité d'un défaut reste très faible, néanmoins le sujet est source de volatilité sur les marchés.

Un accord se dessine finalement en fin de mois, soutenant les actions américaines. Le S&P 500 NR clôture le mois à +0,4% (USD) et l'Euro stoxx 50 à -2,2%. Les Etats-Unis terminent donc devant l'Europe, sous l'impulsion du secteur technologique (+7,6% pour le Nasdaq 100). Le style croissance est favorisé par rapport à la value, et le dollar profite de son statut de valeur refuge et reprend des couleurs face à l'euro.

L'incertitude géopolitique reprend de l'ampleur en juin à la suite de la mutinerie du groupe Wagner, mais le sujet est totalement ignoré par les marchés qui restent focalisés sur l'évolution des indicateurs économiques et des politiques monétaires. De ce côté, la contraction des indices PMI en Europe confirme le ralentissement économique. Aux Etats-Unis en revanche la résilience de la croissance continue de surprendre. Dans ce contexte, on observe une hausse des taux courts sur le mois qui amplifie l'inversion de la courbe des taux (signal généralement perçu comme annonciateur d'une récession). Les actions restent quant-à-elles imperturbables, l'Euro stoxx 50 NR gagne 4,3%.

3^{ème} TRIMESTRE 2023

Les actions progressent en juillet soutenues par des résultats globalement rassurants, l'Euro stoxx 50 NR gagne 1,7% et le S&P 500 3,2%. Sans surprise la Fed et la BCE remontent leur taux de 25bp ce mois. L'attention s'est davantage portée sur le discours des banques centrales concernant la poursuite ou non du resserrement monétaire.

Si aucune des deux ne s'est engagée à ce sujet, la fin du cycle de hausse des taux apparaît plus probable aux Etats-Unis. Dans ce contexte le 10 ans américain se rapproche de nouveau des 4%. Du côté des émergents, la Chine surperforme et ce malgré un PIB décevant. La réunion du Politburo a rassuré les investisseurs qui s'attendent à des mesures de soutien de l'économie.

Le mois d'août est marqué par une forte tension à la hausse sur les taux longs, le 10 ans américain atteint au cours du mois son plus haut niveau depuis 15 ans. Ce mouvement, amplifié par les faibles volumes du mois d'août, reflète la crainte des investisseurs de voir une nouvelle hausse de taux étant donnée la vigueur de la croissance américaine. En Europe les PMI témoignent du ralentissement économique, notamment sur le secteur des services très résilient jusque-là. Enfin en Chine les craintes sur l'économie s'intensifient, en partie liées au secteur immobilier. Le contexte est donc peu favorable aux actions qui se replient sur le mois, l'Euro stoxx 50 perd 3,8% et le S&P 500 1,7% (USD).

Les actions poursuivent leur trajectoire baissière en septembre, pénalisées par la remontée des taux longs (nominaux et réels). La Fed revoit à la hausse ses prévisions de croissance et

de taux directeurs pour 2024. Ainsi, les premiers signes de ralentissement économique peinent à rassurer les investisseurs. En Europe, les indicateurs continuent de se dégrader, notamment dans le secteur industriel en Allemagne. Les chiffres sur l'inflation sont encourageants mais ne permettent pas encore aux banques centrales de tenir un discours moins restrictif. Dans ce contexte, l'Euro stoxx 50 NR clôture le mois à -2,8%. Les actions « croissance » sous-performent, ainsi que les petites capitalisations.

4^{ème} TRIMESTRE 2023

Les actions reculent à nouveau en octobre, l'Euro stoxx 50 perd 2,7% et le S&P 500 2,1%. Les tensions géopolitiques instaurent un climat d'incertitude, notamment au sujet des prix du pétrole, et accentuent ainsi la volatilité. Les marchés restent toutefois focalisés sur l'évolution des taux. On note que le 10 ans US franchit le pic de 5% au cours du mois.

Sur le plan macroéconomique, le fossé se creuse entre l'Europe et les Etats-Unis (ayant pour conséquence un dollar toujours ferme).

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -0,95% au cours du mois, et de +0,15% depuis le début d'année.

Nous allégeons l'exposition actions en tout début de mois de 24% à 21%. Le ralentissement économique commence à se refléter sur les résultats des entreprises. Les publications sont mitigées en Europe, avec des réactions parfois excessives (Worldline, Sanofi). Pas de changement sur la poche obligataire, l'indice des prix PCE de fin octobre ralentit, ce qui devrait permettre une pause dans les hausses de taux des banquiers centraux.

Les marchés financiers rebondissent fortement en novembre avec une progression de l'ordre de 6% pour les indices actions mondiaux et plus de 2% pour les indices obligataires. La faiblesse des indicateurs avancés, couplée à la baisse des chiffres de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique, ont permis d'assister à une baisse salutaire des taux longs.

L'année 2023 termine sur un mois haussier pour les actifs risqués. Aux USA le S&P 500 clôture l'année à +25%, +53% pour le Nasdaq qui profite de l'explosion de l'IA. En Europe l'Euro stoxx 50 progresse de 22%, suivi par le CAC 40 à +19%.

Les marchés sont de nouveau soutenus en décembre par la détente obligataire, le taux 10 ans US passe de 4,3% à 3,9% sur le mois (pour rappel il avait franchi les 5% en octobre).

Plusieurs facteurs de soutien : la dynamique d'inflation continue de s'améliorer ; La croissance américaine reste soutenue mais la consommation est revue à la baisse avec la fin de l'excès d'épargne ; La Fed ne durcit pas le ton face à l'assouplissement des conditions financières. En Europe, le discours de la BCE reste plus restrictif pour faire face à l'inflation salariale, ne laissant entrevoir de baisse de taux avant le 2e semestre 2024.

2/ Politique d'investissement et principaux mouvements

A la clôture de l'exercice, l'OPCVM est investi à hauteur de 93,16% de son actif net directement et indirectement en obligations et autres titres de créances.

Les 6,84% complémentaires sont détenus sous la forme de liquidités à vue et de plus ou moins-values latentes relatives aux contrats de change à terme destinés à couvrir les risques de change.

Les principaux secteurs représentés au sein de l'OPCVM sont les services financiers à 25,67%, la consommation discrétionnaire à 17,25%, l'industrie à 16,19%, les matériaux à 6,9%, la consommation de base à 5,83%, l'immobilier à 4,28%, les services de télécommunications à 3,67%, soins de santé à 3,47%, l'énergie à 2,94%, les technologies de l'information à 1,88%, Souverains/Supranational à 1,76%, les services de communication à 1,68% et les services aux collectivités à 1,64%.

Sur le plan géographique, les pays les plus représentés sont les Etats-Unis à 20%, la France à 11%, la Grande Bretagne à 9%, l'Italie à 8% et l'Allemagne à 6%.

En termes de rating, 33,63% du portefeuille relève de la catégorie de notations Investment Grade (supérieure ou équivalente à BBB- dans l'échelle de notation Fitch) tandis que 60,24% relève de la catégorie High Yield et 6,13% est non noté.

La valeur liquidative de la part I progresse de 14,39% sur l'exercice, qui exceptionnellement s'étend du 12 octobre 2022 (date de lancement de la part) au 29 décembre 2023. Depuis la création du fonds le 12 octobre 2022, la part C réalise une performance de +13,37% pour une volatilité de 0,5%.

Le fonds n'a pas vocation à avoir une rotation du portefeuille importante. Cependant, nous avons parfois ajusté le portefeuille en cédant des titres dont le rendement s'était compressé de façon significative afin de recharger le rendement du portefeuille en achetant des titres proposant un rendement plus attractif. Nous déployons également du cash sur de nouvelles émissions lorsque les conditions de marché nous le permettent.

Au 29 décembre 2023, la part investie de l'OPCVM comporte 212 positions différentes.

Les principaux mouvements au cours de l'exercice :

ACHATS			VENTES		
ISIN	LIBELLE	MONTANT (€)	ISIN	LIBELLE	MONTANT (€)
FR0007045109	FED SUPPORT MONETAIRE ESG	4 270 949,40	FR0010389254	CM-AM MONEPLUS-IC	1 179 994,74
FR0010389254	CM-AM MONEPLUS-IC	1 176 343,40	FR001400H0F5	NEXANS SA	316 016,39
XS2641055012	NOVA LJUBLJANSKA BANKA D	608 614,76	XS2641055012	NOVA LJUBLJANSKA BANKA D	308 090,51
XS2681940297	WEBUILD SPA	395 928	XS2249894234	ADEVINTA ASA	284 803
NO0013095687	GAMING INNOVATION GROUP	359 311,56	XS2437324333	WEBUILD SPA	281 743,98

Les instruments financiers et placements collectifs du groupe détenus :

Au cours de la période sous revue, Tailor Credit 2028 n'a pas utilisé de fonds gérés par la société de gestion TAILOR AM.

Au 29/12/2023, Tailor Credit 2028 n'est investi dans aucun fonds géré par Tailor AM.

3/ Informations réglementaires

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

- *Information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG*

Le Fonds se qualifie comme un produit financier répondant à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds n'est pas fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication réduite sur la prise en compte de critères extra-financiers.

Cet OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Toutefois, les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'alignement avec le Règlement Taxonomie n'est donc pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements en portefeuille.

Par ailleurs, TAILOR CREDIT 2028 ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR, l'équipe de gestion favorisant un plus large degré de diversification des risques émetteurs.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à prendre connaissance de l'annexe d'informations périodiques dédiée à la stratégie d'investissement ESG du fonds.

- *Valorisation par cours forcé*

Aucun titre en portefeuille n'a fait l'objet d'une valorisation par l'emploi d'une méthode de cours à forcer.

- *Instruments financiers dérivés*

L'OPCVM est concerné par les « Instruments financiers dérivés » conformément à la position AMF n°2013-06. Les contrats de change à terme sont les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre de la couverture du risque de change du portefeuille. L'exposition résiduelle aux devises étrangères via ces contrats de change au 29/12/2023 est de :

- GBP : 0.11%
- USD : 0.05%
- NOK : 0.05%
- SEK : 0.01%
- AUD : 0.01%

La contrepartie à ces contrats dérivés est CM-CIC Marchés.

L'exposition aux actions après l'utilisation de contrats dérivés est de 0.00%.

Montant des garanties financières reçues par l'OPCVM : néant.

Techniques de gestion efficace du portefeuille : néant.

Dénomination du produit : TAILOR CREDIT 2028

Identifiant d'entité juridique : 969500L41\$VEQMWXN589

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental :_% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif social :_%	<input type="checkbox"/> Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> avec un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut les caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est qualifié comme un produit financier article 8 conformément au règlement SFDR.

La stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères d'analyse des entreprises qui visent à évaluer la politique, la mise en œuvre opérationnelle et les résultats obtenus sur les enjeux environnementaux et sociaux ainsi que la qualité de la gouvernance. Ils sont pris en compte à priori par l'équipe de gestion et à posteriori par le responsable des risques selon trois niveaux distincts :



- 1/ Exclusions sectorielles
- 2/ Exclusions liées à des controverses
- 3/ Notation ESG

S'agissant d'un fonds obligations internationales, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes par la construction d'un portefeuille pour au moins 90% sur la base d'un univers de valeurs excluant 20% des obligations dont les notations ESG sont les plus faibles.

90% de l'encours du fonds investi sur des obligations de notation *investment grade* doit au minimum avoir fait l'objet d'une évaluation ESG. Au 29/12/2023, ce pourcentage était de 90,91%.

• *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les critères d'analyse des entreprises visent à évaluer la politique, la mise en œuvre opérationnelle et les résultats obtenus sur les enjeux environnementaux et sociaux ainsi que la qualité de la gouvernance. Ils sont pris en compte à 3 niveaux distincts :

- Exclusion sectorielle, réglementaire et normative
- Exclusion liée à des controverses
- Notation ESG

A la clôture de l'exercice du produit financier, les entreprises qui composent le portefeuille ne font l'objet d'aucune restriction sectorielle. Le suivi des controverses, réalisé grâce à l'outil Sustainalytics, allant d'une échelle de gravité de 1 à 5, 1 étant les controverses les moins graves, ne fait ressortir aucune controverse de rang 4 ou de rang 5. Enfin, la part des valeurs *investment grade* ayant fait l'objet d'une analyse ESG dans le portefeuille a été durablement supérieure à 90% pour atteindre à fin décembre 2023, 90,91% du portefeuille. Ci-dessous, un tableau récapitulatif des 5 valeurs les mieux et moins bien notées :

Les 5 valeurs les mieux notées			Les 5 valeurs les moins bien notées		
Nom	Poids sur invest (%)	Note ESG	Nom	Poids sur invest (%)	Note ESG
LAR ESPANA REAL ESTATE 11/2028 CALL 8/2028	0,477%	82,89	BENTELER INTERNATIONAL A 5/2028 CALL 5/2025	0,638%	5,74
UBS GROUP AG 1/2028 CALL 1/2027	0,546%	78,67	EIRCOM FINANCE DAC 5/2026 CALL 1/2024	0,195%	5,40
NEXI SPA 4/2029 CALL 1/2029	0,520%	78,04	EIRCOM FINANCE DAC 2/2027 CALL 1/2024	0,378%	5,40
UBISOFT ENTERTAINMENT SA 11/2027 CALL 8/2027	0,500%	77,95	KAHRS BONDCO AB 12/2026 CALL 6/2024	0,265%	3,94
BANK POLSKA KASA OPIEKI 11/2027 CALL 11/2026	0,610%	77,47	CANPACK SA/CANPACK US 11/2027 CALL 12/2023	0,530%	3,66

- *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

L'OPCVM TAILOR CREDIT 2028 n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

- *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

L'OPCVM TAILOR CREDIT 2028 n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'OPCVM TAILOR CREDIT 2028 ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR, l'équipe de gestion favorisant un plus large degré de diversification des risques émetteurs.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

L'OPCVM TAILOR CREDIT 2028 n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non applicable. Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

S'agissant d'un fonds obligations internationales de stratégie dite « buy & hold » visant la constitution d'un portefeuille diversifié d'obligations dont la maturité finale n'excède pas le 30 juin 2029, les principaux investissements de ce produit financier sont des obligations et titres de créances dont les maturités n'excèdent pas 5 années et demi. Ce sont des émetteurs internationaux, sélectionnés sans contrainte sectorielle ou de notation puisque les notations « high yield » ou spéculatives peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif net du fonds. Ci-dessous, au 29/12/2023, la liste des 10 premières positions du produit financier ainsi que la répartition géographique, par notation et par maturité :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Obligation	Rating	Poids
CLARIANE SE 3/2027	NR	0,75%
GAMING INNOVATION GRP 12/2026 CALL 6/2025	NR	0,69%
VIRGIN MONEY UK PLC 4/2026 CALL 4/2025	BBB+	0,64%
IHO VERWALTUNGS GMBH 5/2028 CALL 5/2025	BB	0,62%
PERMANENT TSB GROUP 4/2028 CALL 4/2027	BBB	0,62%
CRELAN SA 1/2028	BBB-	0,62%
NOVA LJUBLJANSKA BANKA D 6/2027 CALL 6/2026	BBB	0,62%
BENTELER INTERNATIONAL A 5/2028 CALL 5/2025	BB-	0,61%
WEBUILD SPA 9/2028 CALL 3/2028	BB	0,61%
VERISURE HOLDING AB 2/2028 CALL 2/2025	B+	0,61%

RÉPARTITION PAR MATURITE

2025	0,37%
2026	15,09%
2027	24,19%
2028	42,70%
2029	10,80%

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Zone Euro	41,3%
Europe(hors ZE)	25,1%
Etats-Unis	20,1%
Autres pays développés	3,1%
Pays émergents	3,6%

RÉPARTITION PAR NOTATION

A	3,5%
BBB	30,1%
BB	46,4%
B	13,9%
CCC	0,0%
Sans Notation	6,1%
Moyenne des notations	BB



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

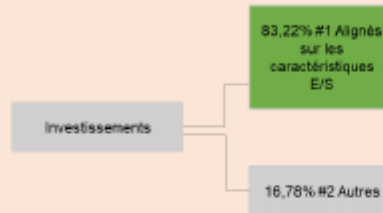
• Quelle était l'allocation des actifs ?

Le produit financier a investi au moins 80% de son actif net dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S). Jusqu'à 20% de l'actif net n'était pas aligné avec ces caractéristiques (#2 Autres). La somme de ces deux éléments conduit à un investissement à 100% dans les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables (#1B Autres caractéristiques E/S).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

• Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La réponse à cette question peut être consultée en réponse à la question « quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ? »



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les deux graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimum d'investissements qui sont alignés sur la Taxinomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxinomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" sont constituées de toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

- *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*

La part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes au 29/12/2023.

- *Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

Non applicable, pas de rapport périodique établi lors de l'exercice précédemment clos.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

L'OPCVM TAILOR CREDIT 2028 n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

L'OPCVM TAILOR CREDIT 2028 n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements compris dans la catégorie « #2 Autres » sont les titres qui ne sont pas couverts par une analyse ESG ainsi que les liquidités. Ces titres comme les liquidités ne présentent aucune garantie environnementale ou sociale.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour s'assurer du respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, la société de gestion a mis en place les mesures suivantes :

1/ Dispositif de gouvernance

Tenue d'un comité des risques trimestriel, réunissant les membres de la direction, le responsable des risques, les représentants de chaque équipe de gestion ainsi que la conformité. Lors de ce comité, le responsable des risques fait part de son suivi trimestriel quant au taux d'analyse ESG du portefeuille (devant être supérieur à 90%).

Tenue d'un comité ESG semestriel, réunissant les équipes de gestion et le responsable des risques pour échanger et statuer sur différents sujets : la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses ; la conformité au référentiel du label ISR pour les fonds concernés ; les titres « litigieux » quant à leur note ESG ; le dispositif de vote et d'engagement...

2/ Dispositif de contrôle

La société de gestion dispose de trois niveaux de contrôle :

- Un contrôle de premier niveau assuré par les équipes de gestion qui veillent à l'application de la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses et du code de transparence ;
- Un contrôle de second niveau quotidien assuré par le responsable des risques qui veille notamment au respect des mesures quantitatives (taux d'analyse de 90% ou 75% ; exclusion de 20% des notes les plus basses) ;
- Un contrôle de troisième niveau assuré par le service conformité & contrôle interne selon une fréquence annuelle afin de veiller notamment au respect du référentiel édicté par le label ISR.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Le produit financier a fait une performance de +13,37% entre le 17 octobre 2022, date de lancement de la part C, et le 29/12/2023. Aucun indice de référence désigné.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 29/12/2023

TAILOR CREDIT 2028

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, la solidité financière de l'intermédiaire et la qualité du contact commercial. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, la solidité financière de l'intermédiaire et la qualité du contact commercial. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

La Politique de rémunération de TAILOR AM a pour objet de définir les principes de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion. Elle repose sur l'évaluation des compétences et des critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de TAILOR AM et s'applique à l'ensemble du personnel de TAILOR AM.

La Politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération. Elle distingue la rémunération fixe, déterminée à partir de normes de marché et du contenu du poste, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective. Les principes généraux de la Politique de rémunération font l'objet d'une information annuelle aux membres du Conseil d'Administration et à l'ensemble du personnel.

La Politique de rémunération est un instrument clef dans la mise en œuvre de la stratégie de TAILOR AM. Elle vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque en n'encourageant pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de TAILOR AM sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la Politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Au titre de l'exercice 2023 et conformément au principe de proportionnalité, TAILOR AM vous informe des éléments suivants :

- o Effectif total de la société de gestion au 29 décembre 2023 : 18 collaborateurs ;
- o Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2023 : 1'958'983 EUR dont plus de 85% versée au titre de la rémunération brute fixe des collaborateurs ;
- o La rémunération variable versée au cours de l'exercice 2023 s'est élevée à 336'961 EUR pour l'ensemble des collaborateurs ;
- o Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2023 et ventilée par catégorie de Personnel Identifié :
- o Equipes de gestion et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque des OPC gérés : 1'088'715 EUR
- o Autre Personnel Identifié employé de TAILOR AM : 186'120 EUR

Au cours du 4ème trimestre 2021, un audit du dispositif de rémunération du personnel a été mené par le cabinet AGAMA Conseil. L'audit a permis de souligner l'adéquation de la politique de rémunération aux dispositions réglementaires et le respect par Tailor AM de sa politique de rémunération.

L'organe de direction a réalisé l'examen annuel des principes généraux de la politique de rémunération le 05 décembre 2022 et n'a pas relevé d'irrégularité aux dispositions réglementaires.

Evènements intervenus au cours de la période

12/10/2022 Création du fonds

01/01/2023 Frais : Diminution des frais d'entrée non acquis à l'OPCVM des parts C, D, S et F, préalablement fixés à 4% maximum et désormais fixés à 0,5% maximum

01/01/2023 Frais : Diminution des frais de sortie non acquis à l'OPCVM des parts C, D, S et F préalablement fixés à 4% maximum et désormais fixés à 2% maximum

06/02/2023 Caractéristiques de gestion : Suppression du mécanisme de droits ajustables acquis à l'OPCVM

06/02/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour du paragraphe relatif à la périodicité et au calcul de la valeur liquidative : ajout d'un mécanisme de Swing Pricing

06/02/2023 Frais : Mise à jour du paragraphe relatif aux frais de souscription et de rachat par la suppression des frais de rachat acquis à l'OPCVM

06/02/2023 Caractéristiques de gestion : Modification du paragraphe relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs : ajout d'un descriptif relatif aux modalités de fonctionnement du mécanisme de Swing Pricing

06/02/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour du paragraphe sur la stratégie d'investissement : l'ajout d'une précision relative à la non-prise en compte des principales incidences négatives (article 7 du règlement UE 2019/2088)

05/04/2023 Fusion/absorption : TAILOR AM procède à la fusion-absorption du fonds TAILOR TARGET HIGH YIELD (fonds actuellement déposé chez RBC) par le fonds TAILOR CREDIT 2028

15/12/2023 Mise à jour de la trame : Passage de l'article 6 SFDR à l'article 8 SFDR.

15/12/2023 Caractéristiques de gestion : La mise à jour de l'article 3 du règlement

15/12/2023 Caractéristiques de gestion : La mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats dits gates

BILAN ACTIF

	29/12/2023	
Immobilisations nettes	0,00	
Dépôts et instruments financiers	51 954 781,74	
Actions et valeurs assimilées	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées	49 353 258,54	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	49 353 258,54	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances	0,00	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances négociables	0,00	
Autres titres de créances	0,00	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'organismes de placement collectif	2 601 523,20	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 601 523,20	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	
Autres organismes non européens	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	
Titres empruntés	0,00	
Titres donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Contrats financiers	0,00	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Autres opérations	0,00	
Autres instruments financiers	0,00	
Créances	17 058 186,31	
Opérations de change à terme de devises	16 752 744,72	
Autres	305 441,59	
Comptes financiers	1 560 099,88	
Liquidités	1 560 099,88	
Total de l'actif	70 573 067,93	

BILAN PASSIF

	29/12/2023	
Capitaux propres		
Capital	52 049 429,76	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	
Report à nouveau (a)	0,00	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	359 069,51	
Résultat de l'exercice (a, b)	566 762,38	
Total des capitaux propres	52 975 261,65	
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Contrats financiers	0,00	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Autres opérations	0,00	
Dettes	17 597 806,28	
Opérations de change à terme de devises	16 538 570,03	
Autres	1 059 236,25	
Comptes financiers	0,00	
Concours bancaires courants	0,00	
Emprunts	0,00	
Total du passif	70 573 067,93	

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	
Total Opérations de couverture	0,00	
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	
Total Autres opérations	0,00	

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	497,69	
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 533 449,08	
Produits sur titres de créances	0,00	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	
Produits sur contrats financiers	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
TOTAL (I)	1 533 946,77	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	
Charges sur contrats financiers	0,00	
Charges sur dettes financières	0,00	
Autres charges financières	0,00	
TOTAL (II)	0,00	
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 533 946,77	
Autres produits (III)	0,00	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 038 635,36	
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	495 311,41	
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	74 133,14	
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-2 682,17	
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	566 762,38	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 14 mois et 17 jours (date de création 12/10/2022).

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part D :

Pour les revenus : distribution et/ou capitalisation

Pour les plus ou moins-values : distribution et/ou capitalisation

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part F :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR001400BVX5	1,65 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net
D	FR001400BVG3	1,65 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net
S	FR001400BVZ0	1,9 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 1,75 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net
F	FR001400BW05	1,65 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net
I	FR001400BW13	0,95 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 0,8 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR001400BVX5	Non significatif
D	FR001400BYY3	Non significatif
S	FR001400BVZ0	Non significatif
F	FR001400BW05	Non significatif
I	FR001400BW13	Non significatif

Commission de surperformance

Part FR001400BVX5 C

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5,00% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre.

Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence

Pour la part « C », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Pour la part « D », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Pour la part « F », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Pour la part « S », l'indice de référence est un taux de référence égal à 4.75%.

Pour la part « I », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.70%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S » et une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR001400BVY3 D

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5,00% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre.

Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence

Pour la part « C », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Pour la part « D », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Pour la part « F », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Pour la part « S », l'indice de référence est un taux de référence égal à 4.75%.

Pour la part « I », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.70%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S » et une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.
- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR001400BVZ0 S

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 4,75% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre.

Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence

Pour la part « C », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Pour la part « D », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Pour la part « F », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Pour la part « S », l'indice de référence est un taux de référence égal à 4.75%.

Pour la part « I », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.70%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S » et une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR001400BW05 F

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5,00% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre.

Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence

Pour la part « C », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.
Pour la part « D », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.
Pour la part « F », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.
Pour la part « S », l'indice de référence est un taux de référence égal à 4.75%.
Pour la part « I », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.70%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S » et une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR001400BW13 I

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5,70% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre.

Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence

Pour la part « C », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Pour la part « D », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Pour la part « F », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Pour la part « S », l'indice de référence est un taux de référence égal à 4.75%.

Pour la part « I », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.70%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S » et une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, obligations, obligations convertibles, droits : - Société de gestion : 80% - Dépositaire : 20% Actions, obligations, obligations convertibles, droits: -0,25%TTC maximum de commissions de mouvement prélevées par la société de gestion -Des frais de transactions prélevés par le dépositaire et dont le barème est fonction de la place de dénouement de la transaction Les frais prélevés par le dépositaire sont des frais de transactions permettant le traitement des opérations. Ces frais peuvent vous être donnés sur simple demande. OPC : 100% dépositaire OPC : 150 € maximum Marchés à terme(Monep,Eurex):100%dépositaire Marchés à terme (futures) : 1.50 € maximum / lot Options : 0.30% avec un minimum de 5 € Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a pu être conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,

- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays.

- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie,

La société de gestion a suivi de près l'évolution du contexte géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. Elle a maintenu sa politique de valorisation durant tout l'exercice.

Néanmoins, compte tenu de la nature de ces titres dans le portefeuille du fonds TAILOR CREDIT 2028, la société de gestion a décidé de valoriser la dernière obligation détenue au 30 juin 2023 à 0 depuis le 01/07/2022. Cette ligne a été reprise du portefeuille de TAILOR TARGET HIGH YIELD (fonds absorbé le 02/06/2023) dans la comptabilité du fonds TAILOR CREDIT 2028. Cette valorisation se justifie en raison des sanctions américaines à l'encontre de l'entreprise, sanctions qui bloquent toutes transactions sur l'émetteur concerné comme tout versement de coupons.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Neant

Informations complémentaires

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 3 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;

- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents

- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement de créances (ex : Lehman Brothers) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Le FCP TAILOR CREDIT 2028 prend en charge les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF. Les frais de recherche rémunèrent les fournisseurs de recherche utilisés dans le cadre de la gestion financière de l'OPCVM.

METHODE D'AJUSTEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIEE AU SWING PRICING AVEC SEUIL DE DECLENCHEMENT

Taylor Asset Management a décidé de mettre en place un mécanisme de swing pricing pour protéger l'OPCVM et ses investisseurs de long terme des impacts de fortes entrées ou sorties de capitaux.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription et rachats nets sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la valeur liquidative peut être

ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription et rachat nets.

La valeur liquidative de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement, au moins chaque semestre. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base d'un coût de liquidité mesuré par l'écart entre les cours de transaction et les cours de valorisation retenus lors des transactions réelles effectuées pour le réaménagement du FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

L'effet ponctuel du swing pricing sur la valeur liquidative n'étant pas lié à la gestion, les frais de surperformance sont calculés avant l'application de cette méthode.

La politique de swing pricing est disponible sur notre site internet <https://www.tailor-am.com/informations-reglementaires.html> ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	
Actif net en début d'exercice	0,00	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	62 403 569,43	
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 452 411,21	
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	369 998,53	
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-366 698,88	
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	
Frais de transaction	-100 498,12	
Différences de change	295 230,91	
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 332 564,13	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 332 564,13</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	495 311,41	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-2 682,17	
Autres éléments *	877,62	
Actif net en fin d'exercice	52 975 261,65	

* Soulte FCP Tailor Target High Yield fusion du 09/06/2023

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	43 762 941,04	82,61
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	3 254 615,75	6,14
Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé	392 560,00	0,74
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	1 943 141,75	3,67
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	49 353 258,54	93,16
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	45 135 023,85	85,20	0,00	0,00	4 218 234,69	7,96	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 560 099,88	2,94	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	7 925 772,74	14,96	35 428 332,30	66,88	5 999 153,50	11,32
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 560 099,88	2,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	USD	USD	GBP	GBP	SEK		devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	8 949 490,07	16,89	1 139 486,08	2,15	501 401,45	0,95	464 488,71	0,88
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	3 661 770,56	6,91	460 797,53	0,87	0,00	0,00	772 696,00	1,46
Comptes financiers	29 024,74	0,05	11 167,42	0,02	4,38	0,00	1 168,53	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	9 680 082,66	18,27	1 553 609,46	2,93	493 647,75	0,93	429 270,67	0,81
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Acomptes	31/07/2023	D1 PART DIST D	310,98	0,08	0,00	0,00
Acomptes	31/10/2023	D1 PART DIST D	2 371,19	0,61	0,00	0,00
Total acomptes			2 682,17	0,69	0,00	0,00

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	
Résultat	566 762,38	
Total	566 762,38	

	29/12/2023	
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	215 773,31	
Total	215 773,31	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

	29/12/2023	
C2 PART CAPI F		
Affectation		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	6 071,77	
Total	6 071,77	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

	29/12/2023	
D1 PART DIST D		
Affectation		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-331,75	
Total	-331,75	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	3 887,198	
Distribution unitaire	0,00	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

	29/12/2023	
I1 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	338 373,02	
Total	338 373,02	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

	29/12/2023	
S1 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	6 876,03	
Total	6 876,03	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice		359 069,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		0,00
Total		359 069,51

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution		0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées		0,00
Capitalisation		230 684,52
Total		230 684,52
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres		0,00
Distribution unitaire		0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	
C2 PART CAPI F		
Affectation		
Distribution		0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées		0,00
Capitalisation		-1 759,72
Total		-1 759,72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres		0,00
Distribution unitaire		0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	
D1 PART DIST D		
Affectation		
Distribution		0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées		0,00
Capitalisation		-2 040,91
Total		-2 040,91
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres		3 887,198
Distribution unitaire		0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution		0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées		0,00
Capitalisation		112 486,89
Total		112 486,89
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres		0,00
Distribution unitaire		0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	
S1 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution		0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées		0,00
Capitalisation		19 698,73
Total		19 698,73
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres		0,00
Distribution unitaire		0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
12/10/2022	I1 PART CAPI I*	14 150 000,00	141 500,000	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17/10/2022	C1 PART CAPI C*	100,00	1,000	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2023	C2 PART CAPI F*	656 069,17	6 569,049	99,87	0,00	0,00	0,00	0,00
	Contrevaleur euro	675 948,83	6 569,049	102,90	0,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2023	D1 PART DIST D*	424 915,69	4 252,274	99,93	0,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2023	S1 PART CAPI S*	3 542 574,73	35 433,306	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00
	Contrevaleur euro	3 307 726,17	35 433,306	93,35	0,00	0,00	0,00	0,00
29/12/2023	C1 PART CAPI C	29 296 603,48	258 413,270	113,37	0,00	0,00	0,00	1,72
29/12/2023	C2 PART CAPI F	722 672,24	6 898,001	104,77	0,00	0,00	0,00	0,57
	Contrevaleur euro	777 309,31	6 898,001	112,69	0,00	0,00	0,00	0,62
29/12/2023	D1 PART DIST D	408 597,12	3 887,198	105,11	0,00	0,69	0,00	-0,61
29/12/2023	I1 PART CAPI I	19 538 809,22	170 806,076	114,39	0,00	0,00	0,00	2,63
29/12/2023	S1 PART CAPI S	3 263 663,39	30 600,322	106,65	0,00	0,00	0,00	0,95
	Contrevaleur euro	2 953 942,52	30 600,322	96,53	0,00	0,00	0,00	0,86

*Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	306 034,00600	32 850 342,19
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-47 620,73600	-5 169 986,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	258 413,27000	27 680 356,19
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	258 413,27000	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI F		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	6 898,00100	709 651,01
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	6 898,00100	709 651,01
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	6 898,00100	

	En quantité	En montant
D1 PART DIST D		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	4 252,27400	425 227,40
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-365,07600	-36 927,44
Solde net des Souscriptions/Rachats	3 887,19800	388 299,96
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 887,19800	

	En quantité	En montant
II PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	241 536,07700	24 973 710,39
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-70 730,00100	-7 640 370,96
Solde net des Souscriptions/Rachats	170 806,07600	17 333 339,43
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	170 806,07600	

	En quantité	En montant
S1 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	36 903,30600	3 444 638,44
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-6 302,98400	-605 126,81
Solde net des Souscriptions/Rachats	30 600,32200	2 839 511,63
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	30 600,32200	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	46 730,85
Montant des commissions de souscription perçues	8 133,22
Montant des commissions de rachat perçues	38 597,63
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	46 654,77
Montant des commissions de souscription rétrocedées	8 133,22
Montant des commissions de rachat rétrocedées	38 521,55
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	76,08
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	76,08

	En montant
C2 PART CAPI F	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D1 PART DIST D	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	738,54
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	738,54
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	738,54
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	738,54
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
S1 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR001400BVX5 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,65
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	272 984,08
Pourcentage de frais de gestion variables	1,29
Commissions de surperformance (frais variables)	210 222,49
Rétrocessions de frais de gestion	12,32

	29/12/2023
FR001400BW05 C2 PART CAPI F	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,65
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	6 881,20
Pourcentage de frais de gestion variables	0,85
Commissions de surperformance (frais variables)	3 485,87
Rétrocessions de frais de gestion	0,35

	29/12/2023
FR001400BVG3 D1 PART DIST D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,65
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	3 865,38
Pourcentage de frais de gestion variables	1,26
Commissions de surperformance (frais variables)	2 890,89
Rétrocessions de frais de gestion	0,22

	29/12/2023
FR001400BW13 II PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	193 520,60
Pourcentage de frais de gestion variables	1,39
Commissions de surperformance (frais variables)	281 376,57
Rétrocessions de frais de gestion	10,19

	29/12/2023
FR001400BVZ0 S1 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,90
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	35 860,34
Pourcentage de frais de gestion variables	1,49
Commissions de surperformance (frais variables)	27 572,71
Rétrocessions de frais de gestion	1,69

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Changes à terme	16 752 744,72
Créances	Coupons et dividendes	24 860,52
Créances	SRD et règlements différés	280 581,07
Total des créances		17 058 186,31
Dettes	Changes à terme	16 538 570,03
Dettes	SRD et règlements différés	441 823,57
Dettes	Frais de gestion	615 655,68
Dettes	frais de negociation	1 757,00
Total des dettes		17 597 806,28
Total dettes et créances		-539 619,97

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	51 954 781,74	98,07
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	49 353 258,54	93,16
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	2 601 523,20	4,91
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	305 441,59	0,58
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-1 059 236,25	-2,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	1 774 274,57	3,35
DISPONIBILITES	1 560 099,88	2,94
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	-81 594,95	-0,15
VENTES A TERME DE DEVISES	295 769,64	0,56
ACTIF NET	52 975 261,65	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						49 353 258,54	93,16
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						49 353 258,54	93,16
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						43 762 941,04	82,61
TOTAL AUSTRALIE						264 304,92	0,50
XS2346973741 CIMIC FINANCE 1,5%21-280529	28/05/2021	28/05/2029	EUR	300	1,50	264 304,92	0,50
TOTAL AUTRICHE						667 637,96	1,26
XS2243564478 IMMOFINANZ 2,5%20-151027	15/10/2020	15/10/2027	EUR	2	2,50	147 658,90	0,28
XS2310951103 SAPPI PAP HOLD 3,625%21-150328	24/03/2021	15/03/2028	EUR	200	3,62	194 803,00	0,37
XS2619047728 BENTELEK INT 9,375%23-150528	15/05/2023	15/05/2028	EUR	300	9,38	325 176,06	0,61
TOTAL BELGIQUE						1 146 226,81	2,16
BE0002913946 CRELAN 5,75%23-260128	26/01/2023	26/01/2028	EUR	3	5,75	330 605,01	0,61
BE6324664703 ASPA TV20-131026	13/10/2020	13/10/2026	EUR	3		283 980,13	0,54
BE6327721237 VGP 1,5%21-080429	08/04/2021	08/04/2029	EUR	3	1,50	237 127,67	0,45
BE6329443962 ONTEX GROUP 3,5%21-150726	29/06/2021	15/07/2026	EUR	300	3,50	294 514,00	0,56
TOTAL BULGARIE						175 895,02	0,33
XS2367164576 BUL ENERGY HLDG 2,45%21-220728	22/07/2021	22/07/2028	EUR	200	2,45	175 895,02	0,33
TOTAL BERMUDES						546 174,66	1,03
USG8201FAA78 SIRIUS INTL 4,6%16-011126 SR	01/11/2016	01/11/2026	USD	300	4,60	255 217,15	0,48

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS1511793124 FID WORLD INV 2,5%16-041126	04/11/2016	04/11/2026	EUR	300	2,50	290 957,51	0,55
TOTAL BRESIL						246 080,92	0,46
USP7088CAC03 NATURA COSMETICOS 4,125%21-28	03/05/2021	03/05/2028	USD	300	4,12	246 080,92	0,46
TOTAL CANADA						356 385,11	0,67
NO0012423476 INTERNATNL PTRL 7,25%22-010227	19/01/2022	01/02/2027	USD	200 000	7,25	174 984,41	0,33
US443628AH54 HUDBAY MINERALS 6,125%20-0429	23/09/2020	01/04/2029	USD	200	6,12	181 400,70	0,34
TOTAL SUISSE						276 346,23	0,52
CH0517825276 UBS GROUP TV20-140128	14/01/2020	14/01/2028	EUR	300		276 346,23	0,52
TOTAL CAYMANES ILES						156 894,66	0,30
US861787AA77 STONECO 3,95%21-160628	16/06/2021	16/06/2028	USD	200	3,95	156 894,66	0,30
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE						614 838,32	1,16
XS2113253210 ALLWYN FIN 3,875%20-150227	05/02/2020	15/02/2027	EUR	300	3,88	293 953,25	0,55
XS2638560156 CESKA SPORITELNA TV23-290627	29/06/2023	29/06/2027	EUR	3	5,94	320 885,07	0,61
TOTAL ALLEMAGNE						3 181 877,36	6,01
DE000A254QA9 WEPA HYGIENE 2,875%19-151227	12/12/2019	15/12/2027	EUR	200	2,88	188 395,50	0,36
DE000A2G8WA3 PROGROUPE 3%18-310326	27/03/2018	31/03/2026	EUR	200	3,00	196 276,00	0,37
DE000AAR0322 AAREAL BANK 0,75%22-180428 314	17/01/2022	18/04/2028	EUR	3	0,75	260 828,36	0,49
DE000DL19U23 DEUTSCHE BANK 1,625%20-200127	20/01/2020	20/01/2027	EUR	3	1,62	286 824,95	0,54
DE000LB13HZ5 LANDESBANK BADEN 2,2%19-090529	09/05/2019	09/05/2029	EUR	3	2,20	269 419,84	0,51
XS2231331260 ZF FINANCE 3,75%20-210928	21/09/2020	21/09/2028	EUR	2	3,75	195 635,15	0,37

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2243548273 CHEPLAPHARM ARZ 4,375%20-0128	15/10/2020	15/01/2028	EUR	200	4,38	199 641,33	0,38
XS2296203123 DT LUFTHANSA 3,75%21-110228	11/02/2021	11/02/2028	EUR	2	3,75	204 310,63	0,39
XS2326493728 NOVELIS SH IN 3,375%21-150429	31/03/2021	15/04/2029	EUR	250	3,38	238 075,63	0,45
XS2337703537 GRUENENTHAL 4,125%21-150528	05/05/2021	15/05/2028	EUR	285	4,12	284 236,20	0,54
XS2341724172 MAHLE 2,375%14052028	14/05/2021	14/05/2028	EUR	3	2,38	262 273,33	0,50
XS2356316872 CECONOMY 1,75%21-240626	24/06/2021	24/06/2026	EUR	3	1,75	264 743,44	0,50
XS2606019383 IHO VERWALTUNGS TV23-150528	03/04/2023	15/05/2028	EUR	300 000	8,75	331 217,00	0,61
TOTAL ESPAGNE						1 481 423,49	2,80
XS2020581752 INTL. C. AIR GP 1,5%19-040727	04/07/2019	04/07/2027	EUR	2	1,50	187 656,00	0,35
XS2240463674 LORCA TELE BNDC 4%20-180927	30/09/2020	18/09/2027	EUR	200	4,00	197 914,00	0,37
XS2300292963 CELLNEX FINANCE 1,25%21-150129	15/02/2021	15/01/2029	EUR	3	1,25	272 141,71	0,51
XS2383811424 BCO CREDITO SOC TV21-090328	09/09/2021	09/03/2028	EUR	3		269 089,28	0,51
XS2403391886 LAR ESPANA 1,843%21-031128	03/11/2021	03/11/2028	EUR	3	1,84	246 549,50	0,47
XS2432286974 FOOD SERVICE 5,5%22-210127	21/01/2022	21/01/2027	EUR	300	5,50	308 073,00	0,59
TOTAL FINLANDE						275 509,17	0,52
XS2319950130 AHLSTROM HLDG 3,625%21-040228	19/03/2021	04/02/2028	EUR	300	3,62	275 509,17	0,52
TOTAL FRANCE						4 940 164,61	9,33
FR0013453974 ALTAREA 1,875%19-170128	17/10/2019	17/01/2028	EUR	3	1,88	258 036,25	0,49
FR0014000087 UBISOFT ENTERTAIN. 0,878%20-27	24/11/2020	24/11/2027	EUR	3	0,88	255 416,87	0,48
FR0014002KP7 VILMORIN ET CIE 1,375%21-0328	26/03/2021	26/03/2028	EUR	3	1,38	256 107,55	0,48

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0014002OL8 RENAULT 2,5%21-010428 EMTN	01/04/2021	01/04/2028	EUR	2	2,50	196 286,15	0,37
FR0014002PC4 TIKEHAU CAPITAL 0%02042029	31/03/2021	31/03/2029	EUR	3	1,62	265 314,87	0,50
FR0014004UE6 VALEO 1%21-030828 EMTN	03/08/2021	03/08/2028	EUR	2	1,00	176 482,07	0,33
FR001400EHH1 AUCHAN 4,875%22-081228	08/12/2022	08/12/2028	EUR	2	4,88	199 106,62	0,38
FR001400F2R8 AIR FRANCE-KLM 8,125%23-310528	16/01/2023	31/05/2028	EUR	2	8,12	237 314,56	0,45
FR001400HZE3 ERAMET 7%23-220528	22/05/2023	22/05/2028	EUR	2	7,00	213 270,81	0,40
XS2010034077 KAPLA HLD 3,375%19-151226	12/12/2019	15/12/2026	EUR	300	3,38	291 845,25	0,55
XS2209344543 FORVIA 3,75%20-150628	31/07/2020	15/06/2028	EUR	300	3,75	295 333,50	0,56
XS2234516164 SPCM 2,625%20-010229	24/09/2020	01/02/2029	EUR	250	2,62	231 000,63	0,44
XS2349786835 PAPREC HOLDING 3,5%21-010728	02/07/2021	01/07/2028	EUR	300	3,50	293 490,33	0,55
XS2351382473 DERICHEBOURG 2,25%21-150728	24/06/2021	15/07/2028	EUR	300	2,25	284 832,00	0,54
XS2352739184 VALLOUREC 8,50%21-300626	30/06/2021	30/06/2026	EUR	300 000	8,50	307 448,00	0,58
XS2357737910 MOBILUX 0% PERP	29/06/2021	31/12/2050	EUR	300	4,25	279 523,00	0,53
XS2397781944 ILIAD HOLDING 5,625% 151028	13/10/2021	15/10/2028	EUR	300	5,62	305 609,25	0,58
XS2399981435 SECHE ENVIRON 2,25%21-151128	04/11/2021	15/11/2028	EUR	300	2,25	271 280,65	0,51
XS2532478430 TEREOS FINANCE 7,25%23-150428	24/01/2023	15/04/2028	EUR	300	7,25	322 466,25	0,61
TOTAL ROYAUME UNI						4 277 215,20	8,07
XS1504958817 JUST GROUP 9%16-261026	26/10/2016	26/10/2026	GBP	200	9,00	252 961,90	0,48
XS1639849204 PHOENIX GR HLDG 5,375%17-0727	06/07/2017	06/07/2027	USD	300	5,38	267 736,00	0,51
XS1813150247 VIRGIN MONEY TV18 240426 MTN	24/04/2018	24/04/2026	GBP	300		339 143,06	0,64

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS1819574929 ROLLS-ROYCE 1,625%18-090528	09/05/2018	09/05/2028	EUR	250	1,62	233 202,83	0,44
XS2024535036 MARKS & SPENCER 3,25%19-100727	10/07/2019	10/07/2027	GBP	200	4,50	228 185,40	0,43
XS2051904733 INTER GAME TECH 2,375%19-0428	16/09/2019	15/04/2028	EUR	200	2,38	187 307,17	0,35
XS2117435904 ICG 1,625%20-170227	17/02/2020	17/02/2027	EUR	300	1,62	281 281,97	0,53
XS2256977013 INTL PERS FIN 9,75%20-121125	12/11/2020	12/11/2025	EUR	200	9,75	198 036,49	0,37
XS2296207116 INVESTEC BANK TV21-170227	17/02/2021	17/02/2027	EUR	300		275 917,07	0,52
XS2355604880 NOMAD FOODS 2,5%21-240628	24/06/2021	24/06/2028	EUR	200	2,50	190 773,33	0,36
XS2364593579 JAGUAR LAND 4,5%21-150728	14/07/2021	15/07/2028	EUR	300	4,50	300 150,00	0,57
XS2400445362 BRACKEN MIDCO1 6,75%21-011127	01/11/2021	01/11/2027	GBP	300 000	6,75	319 195,72	0,60
XS2404291010 SIG 5,25%21-301126	18/11/2021	30/11/2026	EUR	300	5,25	273 156,75	0,52
XS2470988523 MKT BIDCO FINCO 4,75%22-041127	08/06/2022	04/11/2027	EUR	100	4,75	90 676,33	0,17
XS2587558474 INEOS FINANCE 6,625% 15052028	16/02/2023	15/05/2028	EUR	200	6,62	207 504,67	0,39
XS2626289222 3I GROUP 4,875%23-140629	14/06/2023	14/06/2029	EUR	300	4,88	322 169,68	0,61
XS2643284388 PEU (FIN) 7,25%23-010728	28/06/2023	01/07/2028	EUR	300	7,25	309 816,83	0,58
TOTAL GIBRALTAR						199 028,13	0,38
XS2498543102 888 ACQN 7,558%22-150727	19/07/2022	15/07/2027	EUR	200	7,56	199 028,13	0,38
TOTAL GRECE						525 189,01	0,99
XS2359929812 PUBLIC POWER 3,375%21-310728	21/07/2021	31/07/2028	EUR	250	3,38	239 968,44	0,45
XS2385386029 EURO BANK TV21-140328	14/09/2021	14/03/2028	EUR	300		285 220,57	0,54
TOTAL HONGRIE						214 259,93	0,40

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2407028435 MVM ENERGETIKA 0,875%21-181127	18/11/2021	18/11/2027	EUR	250	0,88	214 259,93	0,40
TOTAL IRLANDE						1 327 470,62	2,51
XS1888221261 JAMES HAR INTL 3,625%18-011026	04/10/2018	01/10/2026	EUR	300	3,62	299 260,17	0,56
XS1991034825 EIRCOM FINANCE 3,5%19-150526	13/05/2019	15/05/2026	EUR	100	3,50	98 005,67	0,19
XS2074522975 EIRCOM FINANCE 2,625%19-150227	08/11/2019	15/02/2027	EUR	200	2,62	189 362,00	0,36
XS2344772426 HAMM IREL FIN 1,75%21-030627	03/06/2021	03/06/2027	EUR	250	1,75	232 010,56	0,44
XS2384715244 DXC CAP FDG 0,45%21-150927	09/09/2021	15/09/2027	EUR	200	0,45	178 074,49	0,34
XS2611221032 PERMANENT TSB TV23-250428	25/04/2023	25/04/2028	EUR	300		330 757,73	0,62
TOTAL ISLANDE						317 085,71	0,60
XS2679765037 LANDSBANKINN 6,375%23-120327	12/09/2023	12/03/2027	EUR	300	6,38	317 085,71	0,60
TOTAL ITALIE						2 614 200,01	4,93
XS2267889991 AUTOSTRADE 2%20-041228	04/12/2020	04/12/2028	EUR	300	2,00	276 707,80	0,52
XS2275090749 SOFIMA 3,75% 0128	29/12/2020	15/01/2028	EUR	200	3,75	190 518,00	0,36
XS2288109676 TELECOM ITALIA 1,625%21-180129	18/01/2021	18/01/2029	EUR	200	1,62	176 448,44	0,33
XS2301390089 MUNDYS 1,875%21-120228	12/02/2021	12/02/2028	EUR	300	1,88	281 344,56	0,53
XS2332590475 NEXI 2,125%21-300429	29/04/2021	30/04/2029	EUR	300	2,12	266 831,63	0,50
XS2397065330 SHIBA BIDCO 4,5%21-311028	21/10/2021	31/10/2028	EUR	200	4,50	190 175,00	0,36
XS2401961078 PAGANINI BIDCO TV21-301028	27/10/2021	30/10/2028	EUR	300		306 374,75	0,58
XS2403514479 ALMAVIVA 4,875%21-301026	03/11/2021	30/10/2026	EUR	300	4,88	299 271,38	0,56
XS2628487956 LOTTOMATICA S.P.A. 010628	01/06/2023	01/06/2028	EUR	300		306 061,50	0,58

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2681940297 WEBUILD 7%23-270928	11/08/2023	27/09/2028	EUR	300	7,00	320 466,95	0,61
TOTAL JAPON						552 184,63	1,04
XS2228683350 NISSAN MOTOR 3,201%20-170928	17/09/2020	17/09/2028	EUR	300	3,20	291 907,67	0,55
XS2361252971 SOFTBANK GROUP 4%21-060726	06/07/2021	06/07/2026	USD	300	4,00	260 276,96	0,49
TOTAL LITUANIE						184 769,73	0,35
XS2346869097 AKROPOLIS 2,875%21-020626	02/06/2021	02/06/2026	EUR	200	2,88	184 769,73	0,35
TOTAL LUXEMBOURG						2 442 148,11	4,61
BE6300371273 TELENET FIN.LUX. 3,5%17-010328	13/12/2017	01/03/2028	EUR	2	3,50	194 485,74	0,37
USP98118AA38 NEXA RESOURCES 5,375%17-040527	04/05/2017	04/05/2027	USD	200	5,38	177 712,64	0,34
XS2010025836 STENA INTL 7,25%23 150228	09/02/2023	15/02/2028	EUR	250	7,25	273 040,42	0,52
XS2010030919 ALROSA FINANCE 3,1%20-250627	25/06/2020	25/06/2027	USD	1 000	3,10	0,00	0,00
XS2069407786 CPI PROP GR 1,625%19-230427	28/10/2019	23/04/2027	EUR	300	1,62	224 673,52	0,42
XS2111944133 ARENA LUX FIN 1,875%20-010228	30/01/2020	01/02/2028	EUR	200	1,88	180 831,33	0,34
XS2193733503 CZECH GS NT INV 1%20-160727	16/07/2020	16/07/2027	EUR	300	1,00	278 118,64	0,53
XS2274816177 CONTOURGLOBAL 3,125%20-010128	17/12/2020	01/01/2028	EUR	200	3,12	176 780,72	0,33
XS2293733825 TRAFIGURA FUND.3,875%21-020226	02/02/2021	02/02/2026	EUR	300	3,88	297 958,52	0,55
XS2397354528 CULLINAN HOLDC 4,625%21-151026	12/10/2021	15/10/2026	EUR	300	4,62	236 712,25	0,45
XS2399700959 ALBION FIN 1 5,25%21-151026	22/10/2021	15/10/2026	EUR	200	5,25	202 815,00	0,38
XS2483510470 LOARRE INV 6,5%22-150529	20/05/2022	15/05/2029	EUR	200	6,50	199 019,33	0,38
TOTAL MEXIQUE						424 515,93	0,80

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
USP4983GAS95 GRUPO POSADAS, S.A.B. DE C.V 27	15/12/2021	30/12/2027	USD	203 044	5,00	154 754,01	0,29
XS2362994068 NEMAK 2,25%21-200728	20/07/2021	20/07/2028	EUR	300	2,25	269 761,92	0,51
TOTAL MACEDOINE						264 784,58	0,50
XS2310118893 MACEDONIA 1,625%21-100328	10/03/2021	10/03/2028	EUR	300	1,62	264 784,58	0,50
TOTAL MALTE						291 246,35	0,55
SE0019892241 MGI TV23-240327	24/03/2023	24/03/2027	EUR	3		291 246,35	0,55
TOTAL MONTENEGRO						220 360,98	0,42
XS2270576700 MONTENEGRO 2,875%20-161227	16/12/2020	16/12/2027	EUR	250	2,88	220 360,98	0,42
TOTAL PAYS-BAS						2 854 080,66	5,39
XS2010027881 UNITED GROUP 4,625%21-150828	23/07/2021	15/08/2028	EUR	100	4,62	96 847,92	0,18
XS2103218538 ASHLAND SVC 2%20-300128	23/01/2020	30/01/2028	EUR	300	2,00	282 378,00	0,53
XS2203802462 NE PROPERTY 3,375%20-140727	14/07/2020	14/07/2027	EUR	300	3,38	288 657,86	0,54
XS2238777374 PPF TELECOM GRP 3,25%20-290927	29/09/2020	29/09/2027	EUR	250	3,25	245 523,65	0,46
XS2291340433 SAGAX EURO 0,75% 21-260128	26/01/2021	26/01/2028	EUR	250	0,75	215 904,35	0,41
XS2294495838 ATRIUM FIN ISS 2,625%21-050927	05/02/2021	05/09/2027	EUR	100	2,62	78 926,66	0,15
XS2306601746 EASYJET FINCO 1,875%21-030328	03/03/2021	03/03/2028	EUR	200	1,88	190 311,25	0,36
XS2325696628 SAIPEM FIN INT 3,125%21-310328	31/03/2021	31/03/2028	EUR	200	3,12	193 427,27	0,37
XS2333564503 DUFYR ONE 3,375%21-150428	22/04/2021	15/04/2028	EUR	300	3,38	289 275,75	0,56
XS2353416386 ENERGIZER G ACQ 3,5%21 300629	23/06/2021	30/06/2029	EUR	100	3,50	86 576,17	0,16
XS2355515516 NOBEL BIDC 3,125%21-150628	25/06/2021	15/06/2028	EUR	200	3,12	176 580,50	0,33

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2390510142 GOODYEAR EUROPE 2,75%21-150828	28/09/2021	15/08/2028	EUR	300	2,75	282 648,50	0,53
XS2594025814 ARCADIS 4,785%28022028	28/02/2023	28/02/2028	EUR	200	4,88	215 538,11	0,41
XS2624554320 OI EUROP GRP 6,25%23-150528	25/05/2023	15/05/2028	EUR	200	6,25	211 484,67	0,40
TOTAL NORVEGE						537 959,70	1,02
NO0011088593 DNO 7,875%21-090926	09/09/2021	09/09/2026	USD	300	7,88	258 291,31	0,49
NO0012838970 GLX HLD 6,75% 23022027	23/02/2023	23/02/2027	NOK	6		279 668,39	0,53
TOTAL PANAMA						197 812,27	0,37
USP2121VAH70 CARNIVAL 9,875%20-010827 REG S	18/08/2020	01/08/2027	USD	200	9,88	197 812,27	0,37
TOTAL POLOGNE						1 018 988,03	1,92
XS2247616514 CANPACK 2,375%20-011127	26/10/2020	01/11/2027	EUR	300	2,38	277 641,08	0,52
XS2348767836 SYNTHOS 2,5%21-070628	07/06/2021	07/06/2028	EUR	200	2,50	170 823,11	0,32
XS2388876232 MBANK TV21-210927	20/09/2021	21/09/2027	EUR	3		261 883,48	0,49
XS2724428193 BANK PEKAO 231127	23/11/2023	23/11/2027	EUR	300		308 640,36	0,59
TOTAL PARAGUAY						179 274,86	0,34
USP90475AB31 TELEFONICA CEL 5,875%19-150427	05/04/2019	15/04/2027	USD	200	5,88	179 274,86	0,34
TOTAL ROUMANIE						413 202,26	0,78
XS2107452620 RCS & RDS 3,25%20-050228	05/02/2020	05/02/2028	EUR	2	3,25	181 766,22	0,34
XS2434895558 ROMANIA 2,125%22-070328	07/02/2022	07/03/2028	EUR	250	2,12	231 436,04	0,44
TOTAL SERBIE						213 304,47	0,40
XS2015296465 SERBIA 1,5%19-260629	26/06/2019	26/06/2029	EUR	250	1,50	213 304,47	0,40

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL SLOVENIE						327 998,31	0,62
XS2641055012 NLB TV23-270627	27/06/2023	27/06/2027	EUR	3		327 998,31	0,62
TOTAL SUEDE						1 265 056,37	2,39
XS2052216111 INTRUM 3%19-150927	19/09/2019	15/09/2027	EUR	300	3,00	231 768,00	0,44
XS2109608724 FASTIGHETS BALDER 1,25%20-0128	28/01/2020	28/01/2028	EUR	100	1,25	82 835,38	0,16
XS2288925568 FASTIGHETS BALDER 1%21-200129	20/01/2021	20/01/2029	EUR	200	1,00	154 740,85	0,29
XS2391403354 DOMETIC GROUP 2%21-290928	29/09/2021	29/09/2028	EUR	300	2,00	263 848,77	0,50
XS2486825669 VOLVO CAR 4,25%22-310528	31/05/2022	31/05/2028	EUR	200	4,25	207 247,62	0,39
XS2581647091 VERISURE HOLD 7,125%23-010228	30/01/2023	01/02/2028	EUR	300	7,12	324 615,75	0,61
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						8 571 045,95	16,18
US00775PAA57 ADVANTAGE 6,5%20-151128 144A	28/10/2020	15/11/2028	USD	200	6,50	168 559,83	0,32
US02377AAA60 AMERICAN AIRLINES 3,7%14-0428	16/09/2014	01/04/2028	USD	600	3,70	269 594,78	0,51
US02406PAU49 AM AXLE & MFG 6,5%17-010427	01/10/2017	01/04/2027	USD	300	6,50	277 286,81	0,51
US03666HAC51 ANTARES 3,95%21-150726	26/01/2021	15/07/2026	USD	250	3,95	214 520,82	0,40
US09261XAG79 BLACKSTONE 2,85%22-300928	30/03/2022	30/09/2028	USD	300	2,85	237 700,82	0,45
US163851AF58 THE CHEMOURS 5,75%20-151128	27/11/2020	15/11/2028	USD	300	5,75	261 045,39	0,49
US19260QAC15 COINBASE GLOBAL 3,375%21-1028	17/09/2021	01/10/2028	USD	200	3,38	152 912,16	0,29
US315289AC26 FERRELLGAS ESCROW 5,875%010429	30/03/2021	01/04/2029	USD	200	5,88	174 109,41	0,33
US345397B777 FORD MOTOR CRED 2,7%21-100826	10/08/2021	10/08/2026	USD	300	2,70	254 593,38	0,48
US34960PAC59 FORTRESS TR&INF 9,75%20-010827	28/07/2020	01/08/2027	USD	200	9,75	195 908,34	0,37

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
US37960XAA54 GLB INFRA SLTN 21-010629	20/05/2021	01/06/2029	USD	250	5,62	210 017,20	0,40
US451102BZ91 ICAHN ENT 5,25%19-150527	15/05/2021	15/05/2027	USD	200	5,25	165 472,24	0,31
US45344LAC72 CRESCENT ENERGY 15022028	01/02/2023	15/02/2028	USD	250	9,25	243 123,12	0,46
US469815AK08 JACOBS ENTMT 6,75%22-150229	04/02/2022	15/02/2029	USD	200	6,75	176 254,70	0,33
US475795AD24 JELD-WEN 4,875%17-151227	14/12/2017	15/12/2027	USD	250	4,88	218 044,87	0,41
US501797AR52 BATH BODY WORKS 7,5%19-150629	20/06/2019	15/06/2029	USD	200	7,50	189 737,97	0,36
US50190EAA29 LCM INVT HLDG 4,875%21-010529	27/04/2021	01/05/2029	USD	200	4,88	170 366,27	0,32
US505742AM88 LADDER CAP FIN 4,25%20-010227	30/01/2020	01/02/2027	USD	300	4,25	261 074,65	0,49
US553283AD43 MPH ACQ 5,5%21-010928	24/08/2021	01/09/2028	USD	200	5,50	166 313,78	0,31
US55617LAP76 MACY S RTL HLDG 5,875%21-0429	17/03/2021	01/04/2029	USD	300	5,88	265 812,71	0,50
US655664AS97 NORDSTROM 4%17-150327	09/03/2017	15/03/2027	USD	300	4,00	257 532,70	0,49
US69121KAG94 OWL ROCK 2,875%28	11/06/2021	11/06/2028	USD	250	2,88	199 519,61	0,38
US70478JAA25 DOMTAR 6,75%21-011028	18/10/2021	01/10/2028	USD	300	6,75	250 282,84	0,47
US74348TAW27 PROSPECT CAPTL 3,437%151028	30/09/2021	15/10/2028	USD	300	3,44	230 978,91	0,44
US747262AZ65 QVC 4,375%20-010928	20/08/2020	01/09/2028	USD	200	4,38	133 662,74	0,25
US80386WAC91 SASOL FINANCING 4,375%21-0926	18/03/2021	18/09/2026	USD	200	4,38	171 147,29	0,32
US909214BV97 UNISYS 6,875%20-011127	29/10/2020	01/11/2027	USD	100	6,88	82 713,52	0,16
US913229AA80 UNITED WHSL 5,5%21-150429	07/04/2021	15/04/2029	USD	250	5,50	217 245,93	0,41
US928377AC45 VISTA OUTDOOR 4,50%21 150329	03/03/2021	15/03/2029	USD	250	4,50	224 912,88	0,42
US98421MAB28 XEROX HOLDINGS 5,5%20-150828	06/08/2020	15/08/2028	USD	200	5,50	167 362,69	0,32

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
USU63768AA01 NBM US HLDG 7%19-140526	14/05/2019	14/05/2026	USD	250	7,00	231 245,82	0,44
XS2010028426 PAYSAFE FIN 3%21-150629	28/06/2021	15/06/2029	EUR	250	3,00	227 147,50	0,43
XS2080766475 STANDARD 2,25%26	21/11/2019	21/11/2026	EUR	200	2,25	189 986,69	0,36
XS2181577268 SILGAN HOLDINGS 2,25%20-010628	26/02/2020	01/06/2028	EUR	250	2,25	233 435,00	0,44
XS2205083749 AVANTOR FDG 3,875%20-150728	17/07/2020	15/07/2028	EUR	200	3,88	199 830,67	0,38
XS2241804462 PRIMO WATER 3,875%20-311028	22/10/2020	31/10/2028	EUR	250	3,88	243 450,31	0,46
XS2305744059 IQVIA 2,25%21-150329	03/03/2021	15/03/2029	EUR	200	2,25	185 226,00	0,35
XS2310487074 ARDAGH 2%21-010928	12/03/2021	01/09/2028	EUR	200	2,00	178 623,33	0,34
XS2332250708 ORGANON FIN.2,875%21-300428	22/04/2021	30/04/2028	EUR	250	2,88	231 772,81	0,44
XS2385114298 CELANESE US 0,625%21-100928	10/09/2021	10/09/2028	EUR	200	0,62	172 688,76	0,33
XS2403519601 BLCKSTN PRIV CR 1,75%21-301126	02/11/2021	30/11/2026	EUR	300	1,75	269 830,70	0,51
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé						3 254 615,75	6,14
TOTAL AUTRICHE						318 738,84	0,60
XS2682093526 RAIFF BANK INT TV23-150928	15/09/2023	15/09/2028	EUR	3		318 738,84	0,60
TOTAL ALLEMAGNE						312 265,33	0,59
XS2499278724 PRESTIGEBIDCO TV22-150727	28/07/2022	15/07/2027	EUR	300		312 265,33	0,59
TOTAL DANEMARK						221 343,76	0,42
NO0012826033 SKILL BIDCO TV23-020328	02/03/2023	02/03/2028	EUR	218		221 343,76	0,42
TOTAL ESPAGNE						76 110,62	0,14
XS2537462389 TENDAM BRANDS TV22-310328	13/10/2022	31/03/2028	EUR	200		76 110,62	0,14

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FRANCE						307 231,62	0,58
XS2294854232 GOLDSTORY TV21-010326	04/02/2021	01/03/2026	EUR	300		307 231,62	0,58
TOTAL ROYAUME UNI						200 098,46	0,38
XS2010027535 SHERWOOD FING TV21-151127	08/11/2021	15/11/2027	EUR	200		200 098,46	0,38
TOTAL ITALIE						704 326,84	1,32
XS2342638033 GOLD GOOS TV21-140527	14/05/2021	14/05/2027	EUR	300		306 045,77	0,57
XS2389334124 LEATHER 2 TV21-300928	30/09/2021	30/09/2028	EUR	200		194 579,96	0,37
XS2390292303 BACH BIDCO TV21-151028	14/10/2021	15/10/2028	EUR	200		203 701,11	0,38
TOTAL MALTE						584 478,40	1,10
NO0013095687 GAMING INNOVATION GROUP TV18122026	18/12/2023	18/12/2026	SEK	160		364 746,35	0,69
XS2539425095 BANK VALLETTA TV22-061227	06/12/2022	06/12/2027	EUR	200		219 732,05	0,41
TOTAL NORVEGE						188 199,67	0,36
SE0016276398 BEWI TV21-030926	03/09/2021	03/09/2026	EUR	2		188 199,67	0,36
TOTAL SUEDE						136 655,10	0,26
SE0017085285 GOLDCUP TV07122026	07/12/2021	07/12/2026	SEK	1 600		136 655,10	0,26
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						205 167,11	0,39
XS2271247178 ENCORE CAP GROUP TV20-150128	21/12/2020	15/01/2028	EUR	200		205 167,11	0,39
TOTAL Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé						392 560,00	0,74
TOTAL FRANCE						392 560,00	0,74
FR0013489739 KORIAN 0,875%20-060327 OCEANE	06/03/2020	06/03/2027	EUR	10 000	0,88	392 560,00	0,74

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						1 943 141,75	3,67
TOTAL AUTRICHE						203 311,07	0,38
AT000B121967 VOLKSBANK WIEN TV17-061027	06/10/2017	06/10/2027	EUR	2		203 311,07	0,38
TOTAL BELGIQUE						211 974,63	0,40
BE6279619330 ETHIAS 5%15-140126 SUBORD.	14/07/2015	14/01/2026	EUR	2	5,00	211 974,63	0,40
TOTAL ALLEMAGNE						152 174,41	0,29
XS1637926137 DEUT PFANDBRFBK TV17-280627	28/06/2017	28/06/2027	EUR	2		152 174,41	0,29
TOTAL DANEMARK						300 923,39	0,57
XS1967697738 DANSKE BANK TV19-210629	22/03/2019	21/06/2029	EUR	300		300 923,39	0,57
TOTAL FRANCE						184 820,32	0,35
XS1615104244 SOCIETE GENERALE 5%17-190527	19/05/2017	19/05/2027	AUD	150	5,00	184 820,32	0,35
TOTAL ITALIE						693 302,93	1,31
XS1700435453 BANCA IFIS TV17-171027	17/10/2017	17/10/2027	EUR	200		205 333,57	0,39
XS1784311703 UNIPOLSAI 3,875%18-010328	01/03/2018	01/03/2028	EUR	200	3,88	204 239,86	0,39
XS2357812556 GUALA CLOSURES 3,25%21-150628	07/07/2021	15/06/2028	EUR	300	3,25	283 729,50	0,53
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						196 635,00	0,37
XS1789515134 BELDEN 3,875%18-150328	14/03/2018	15/03/2028	EUR	200	3,88	196 635,00	0,37
TOTAL Titres d'OPC						2 601 523,20	4,91
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						2 601 523,20	4,91
TOTAL FRANCE						2 601 523,20	4,91

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0007045109 FED.SUPP.MONE.ESG SI FCP 3DEC			EUR	240		2 601 523,20	4,91

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		CHF

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part S1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		USD

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



TAILOR CREDIT 2028

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

TAILOR CREDIT 2028
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
TAILOR AM
23, rue Royale
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement TAILOR CREDIT 2028 relatifs à l'exercice de 14 mois et 17 jours clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 12/10/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



TAILOR CREDIT 2028

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels concernant les modalités de valorisation des instruments financiers exposés à la Russie.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2024.05.17 17:48:25 +0200

